

morts — et ils sont nombreux — pour la Patrie. Elles n'ont point pleuré, car leurs yeux ne savent plus. Et puis, il ne fallait point diminuer la jeune entraide et l'enthousiasme lumineux de ceux qui partent non pas « au soldat », comme on le dit, mais à la guerre, venger les morts.

La vendetta glorieuse

Il faut qu'ils soient sérieux, il faut que les gens de la classe 17 soient vaillants pour accomplir la vendetta glorieuse et sanglante, contre le Boche abhorré. Quand nous avons franchi la passe des Iles-Sanguinaires, ils ont jeté un dernier regard aux maisons blanches, aux collines violettes, au doux pays. Puis ils ont regardé de l'autre côté, vers l'horizon, vers la France que beaucoup verraient pour la première fois et que pour la première fois ils apprendront à connaître et à défendre.

Ils ne pensent déjà plus aux fillettes aux grands yeux noirs, qui agitaient sur la face leurs mouches en signe d'adieu, ni aux mères en deuil qui, silencieuses, sont revenues attendre.

Dans la chambre déserte, auprès de l'âtre éteint, on fait silence à l'heure de l'absence.

Plus tard, un homme viendra trouver les fillettes et les mères. Il leur annoncera que le fils ou le frère qui s'est embarqué à bord de l'*Libéria* est mort au champ d'honneur. Alors elles déchireront leurs voiles de deuil. Elles allumeront des cierges dans la chambre de l'absent. Elles couvriront de fleurs le lit du héros, puis elles chanteront la cantilène farouche, le lamento de la mort. Alors elles pourront pleurer car la mort sera venue mais aussi la victoire. Ce soir, à la nuit, tous deux éteints, l'*Libéria* voguera vers la France...

Michel Borrossel.

Les irrégularités d'un gestionnaire d'une Société de bienfaisance

Arrêté il prétend n'avoir réalisé qu'un bénéfice licite

Les œuvres de bienfaisance nées de la guerre se sont créées de toutes parts et l'on a vu des millions de misères élancées et rendues et quelles misères elles ont soulagées grâce aux initiatives de leurs membres et aux dévouements qu'elles ont suscités autour d'elles.

Il y a une ombre à ce tableau qu'il fallait s'attendre à voir apparaître étant données les adhésions spontanées qui se sont offertes et qui ont été accueillies sans examen préalable dans la hâte d'une organisation qui devait faire face à des besoins urgents. De là les déceptions et les faiblesses qui ont été constatées, les irrégularités et parfois les actes frauduleux de quelques membres indisciplinés.

L'un de ces faux bienfaiteurs a été arrêté hier sous l'inculpation d'escroqueries par M. Pamart, juge d'instruction. Il s'agit de M. Jean Hendriks, âgé de cinquante-neuf ans, ancien fabricant de chaussures à Lille, demeurant à Paris, depuis les hostilités, à l'hôtel Palace, rue de Lyon. Il a été mis en état d'arrestation sur la plainte même du Comité des Réfugiés du département du Nord, qui a son siège à Paris, 25, rue de Châteaudun et dont M. Hendriks était un des membres importants.

A l'aide de dons et de souscriptions, le Comité des Réfugiés du Nord avait décidé il y a un an de venir en aide aux évacués de Lille et des environs en remettant à ceux-ci des vêtements, des chaussures et des objets divers. A la tête de ce service, on y plaça M. Hendriks qui se chargea d'approvisionner le magasin des objets de première nécessité et que le trésorier du Comité soldait sur factures. Or, il y a quelques temps, le Comité apprit que son représentant, M. Hendriks, se livrait à des tractations avec les fournisseurs qui prélevaient une commission sur chaque commande livrée et qui faisaient en outre un prix exorbitant à ses bénéfices illicites les factures acquittées par le trésorier de l'œuvre.

Un expert, M. Doyen, établit que M. Hendriks s'était ainsi approprié une somme de 2.400 francs sur une livraison de 802 paires de chaussures et qu'en outre il avait fait payer 200 paires de chaussures alors qu'il n'en avait été livré que 100 paires, d'où une différence de 900 francs que le comble administrateur mit dans sa poche. C'est dans ces conditions que le Comité directeur de l'œuvre à la tête duquel se trouvent des hommes honorables comme MM. Jules Dufloy, industriel à Somme, Wallon, vice-président, F. Carrez, etc., a déposé une plainte au parquet de la Seine le 5 courant.

M. Jean Hendriks a soutenu hier qu'il n'avait pas lésé l'œuvre en prélevant une commission que les usages du commerce ont consacrée et il a semblé très étonné quand le juge, M. Pamart lui a fait connaître que ses manœuvres étaient qualifiées d'escroqueries, étant données les circonstances dans lesquelles il se trouvait à l'égard de la vente de ces chaussures, celle à laquelle s'est adressé l'inculpé et qui a présenté à l'ensembles les factures fictives de connivence avec ce dernier.

Ajoutons que M. Hendriks, sujet hollandais, est naturalisé français depuis treize ans. Il a été écroué à la prison de la Santé dans la soirée.

FEUILLETON du Petit Journal du 21 Janvier 1918

Sainte Russie

DEUXIÈME PARTIE
LA DAME BLANCHE
VIII (Suite)
Au cœur du mystère

Le vieux serviteur ne savait pas, son maître avait caché que les orphelins étaient ses petits-enfants.

Cela, Lanjellus ne le comprit pas plus que le reste, mais le visage de Gussip lui donna une pénible déconvenue. L'homme d'Ivanovitch avait froncé le sourcil et, sans perdre son temps à renseigner le vieillard sur les origines des enfants, il discutait :

— Parti ? Depuis quand est-il parti, ton maître ?

— Vers trois heures de l'après-midi, à la suite de quelque chose qui lui a donné de l'inquiétude ; des bandits se sont introduits dans les jardins en tordant les barreaux de la grille...

— Il a eu peur ?

— Probablement... pour les enfants surtout... Je vais vous dire, Excellence : notre vieux maître tremble toujours qu'on ne veuille lui voler, il le craint si fort qu'il tient pour ainsi dire prisonniers, bien que les pauvres enfants se plaignent et pleurent en appelant leur mère qu'ils nomment maman Mado, et une autre aussi qui doit être leur nourrice ou leur grand-mère, maman Crépion.

A ces mots qui lui révélèrent le fond de la conversation engagée entre Gussip et le vieux serviteur, Lanjellus intervint :

— Que dit cet homme ?

— Il me parle des enfants, répondit Gussip... Attendez ! Je vais tout savoir.

Et il reprit, avec le moujik :

— Alors, ils sont malheureux, ces enfants ?

— Hélas ! ils ne sont pas heureux.

— Ton maître ne s'en aperçoit donc pas, ou c'est-il qui les déteste ?

— Je ne sais pas, répondit le vieillard. Il y a des moments où je me demande comme vous s'il ne les déteste pas, et ça me déchire le cœur, et je voudrais pouvoir faire quelque chose pour ces pauvres petits, et c'est pour ça que je vous dis ces choses, sachant bien que ça m'expose à la colère du maître. Mais c'est plus fort que moi ! Ah ! surtout depuis l'autre jour où j'ai pu les regarder à mon aise et m'apercevoir que la petite fille est tout le portrait de notre malheureux prince à son âge...

Une idée m'a traversée la tête : et si c'étaient les enfants du disparu, les enfants nés de ce mariage que mon maître avait mandité ?

Gussip n'hésita plus :

— Tu as bien vu, déclara-t-il ; ce sont bien les enfants de la Française et de ton jeune maître, et c'est pour eux que nous venons, de la part de leur père, comme je te l'ai dit en arrivant...

Lanjellus ne comprenait toujours rien, mais il vit, après cette réponse de Gussip, le vieux moujik lever les bras au ciel, et il constata que le vieillard pleurait.

Ah ! ça, qu'est-ce qui se passe ? jeta-t-il à Gussip.

L'homme d'Ivanovitch souriait :

— Il se passe, répondit-il, que ce brave homme adore les enfants de celui qui fut son jeune maître et qu'il va se mettre en

L'impôt sur les bénéfices de guerre

Nous extrayons de l'exposé des motifs du projet de loi relatif à la contribution sur les bénéfices exceptionnels de la Guerre, déposée, hier, sur le bureau de la Chambre, le passage suivant qui précise le caractère et la portée de la nouvelle contribution proposée par le ministre des Finances :

« La taxe sera due en principe par les sociétés ou particuliers assujettis à la patente, par les exploitants de mines, par les personnes qui ne se livrant pas habituellement à des opérations commerciales, auront réalisés des bénéfices exceptionnels en accomplissant à titre accessoire ou plusieurs actes de commerce ou auront prêté leur entremise, moyennant rémunération, à la conclusion d'un marché.

Il n'est pas sans difficulté d'asseoir la taxe dont il s'agit dans un pays comme le nôtre où l'impôt sur le revenu ne fonctionnait pas avant la guerre. Pour déterminer les bénéfices exceptionnels résultant de la guerre, il est nécessaire de comparer les bénéfices nets obtenus pendant la 1^{re} année 1917 avec la moyenne des bénéfices nets de la période antérieure. On ne peut évidemment s'en tenir, au moins pour les bénéfices réalisés pendant la guerre, à des présomptions tirées du chiffre de la patente. Il faut obtenir des déclarations des contribuables et de la vérification à l'aide des éléments dont peut disposer l'administration ou qui seront fournis par les intéressés eux-mêmes. Tout dépend ici des garanties qu'on peut donner aux contribuables en vue d'un examen impartial, exempt de tout esprit de vexation et de toute exagération fiscale. Nous nous proposons de confier la mission délicate de contrôler les déclarations, non pas à un seul fonctionnaire qui ne pourrait suffire à la tâche, mais à une commission dont la composition sera de nature à inspirer toute confiance et de toute vérification. Pour réparer les erreurs qui seraient commises et assurer l'unité de jurisprudence, nous vous demandons d'instituer une commission supérieure dont l'autorité et l'impartialité ne pourraient être contestées.

L'exposé des motifs donne, à titre d'exemple le calcul de l'impôt correspondant à un bénéfice-exceptionnel de 600.000 francs. L'opération sera la suivante :

100.000 francs à 5 %	5.000
40.000 francs à 10 %	4.000
30.000 francs à 15 %	4.500
100.000 francs à 20 %	20.000
300.000 francs à 25 %	75.000
1.000.000 francs à 30 %	300.000

Soit au total une contribution de 137.000 francs, représentant une contribution de 22,83 %.

La commission du budget a fixé au 21 janvier la discussion des propositions du ministre des Finances relatives à la contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre.

D'ici-là, elle aura recueilli l'avis de la commission de législation fiscale.

LA VIE CHÈRE

Légères augmentations sur la viande, le beurre et les œufs

Le tableau publié par la Préfecture de Police sur le cours des denrées de consommation courante accuse cette semaine une légère augmentation sur la viande.

La plupart des morceaux de bœuf augmentent de dix centimes. Seuls, le milieu de plat de bœuf, le gros bout de mouton, le poitrine de porc, les jambons stationnaires, augmentent de dix centimes sur les gigots de mouton, mais par contre augmentation d'une égale somme sur les autres morceaux, à l'exception du filet et du collet. Le porc augmente également de 10 centimes. La viande reste stationnaire.

Augmentation légère sur le poulet, plus accusée sur le beurre de table qui passe de 2,30 à 2,60 et le beurre ordinaire qui de 1,80 monte à 2,10. Les œufs frais qui se vendaient à 2,10 se cotent de 2,10 à 2,40. Enfin, pour le poisson, le prix du maquereau a triplé.

L'approvisionnement de Paris en lait

L'approvisionnement de Paris en lait est actuellement le sujet de très vives préoccupations. Les grandes Sociétés laitières, qui se livrent à cet approvisionnement cherchent à élargir leur rayon de ramassage de lait en province.

Déjà en 1911, alors qu'une crise du lait sévissait pour la capitale, la Compagnie d'Orléans avait facilité ces approvisionnements à grandes distances en abaissant de 0 fr. 08 à 0 fr. 04, à partir de 250 kilomètres, la taxe kilométrique par tonne applicable aux expéditions de lait par wagon chargé d'au moins 2.500 kilogrammes ou payant pour ce poids et cet abaissement avait été alors grandement utilisé.

Pensant que ce tarif très réduit de 1911 pourrait encore aujourd'hui contribuer à la solution de la crise résultant des circonstances actuelles, la Compagnie vient de demander à l'Administration supérieure l'autorisation de l'appliquer pendant une période de deux ans.

Pour envoyer la hausse de la viande

(De notre correspondant particulier)

Paris, 13 Janvier. A la suite d'un arrêté du préfet des Basses-Pyrénées interdisant l'exportation, hors du département, des porcs gras, ceux-ci qui se vendaient au prix exorbitant de 3 fr. 10 le kilo (poids vil), ont baissé à 1 fr. 80 et 1 fr. 70.

D'autre part, le préfet a pris la présidence de la coopérative de boucherie qui commencera à fonctionner le 20 janvier et dont le but est de ramener le cours de la viande à un taux raisonnable.

La Chambre applaudit son Président puis elle ajourne le débat sur l'aviation

M. Paul Deschanel a remplacé l'allocution traditionnelle par un discours de belle tenue, d'ardent patriotisme et qui fut très souvent applaudi. La majeure partie en fut consacrée à marquer le labeur de la Chambre en ce temps de guerre et aussi l'adaptation superbe de nos institutions républicaines aux circonstances les plus tragiques de notre histoire.

L'énumération des travaux législatifs fut suivie de cette apostrophe aux censeurs du Parlement, à ceux qui lui reprochent d'exagérer son rôle :

« La Chambre s'est-elle immiscée dans la direction des opérations militaires ou dans la conduite des négociations diplomatiques ? Non ! depuis le commencement de la guerre, militaires et diplomates ont agi en toute indépendance ; ni les attributions n'ont été confondues, ni les responsabilités. Et ceux qui vous reprochent aujourd'hui un excès de curiosité seraient mal venus à vous reprocher plus tard un excès de réserve.

Voilà d'extrême-gauche. — Nous n'avons pas été assez indiscrets ! (Bruit.)

M. Paul Deschanel. — Ah ! ce n'était point chose facile, messieurs, de faire vivre en cette effroyable guerre des institutions républicaines la paix et la liberté. Si l'on avait dit, il y a quarante et un ans, aux monarchistes déçus et aux républicains résignés qui s'arrêtaient à une haute d'un jour, que l'abri qui leur semblait si frêle résisterait, comme la nation elle-même, à la plus formidable tourmente qui se soit abattue sur les hommes, qui donc, parmi eux, l'aurait cru ?

L'étranger, plus juste pour nous que nous-mêmes, qui lui dévance les arrêts de l'histoire, ne connaît point, lui, la noblesse d'une telle épreuve.

La Chambre sait oublier ses discordes anciennes. Qu'elle persiste dans cette attitude ! Autrement des malentendus pourraient surgir entre ceux qui légifèrent et ceux qui combattent.

La Chambre s'approche de nos années des préoccupations de parti ou le souvenir de nos anciennes discordes, pendant que ce peuple sublime lutte et meurt si près de nous, serait un sacrilège ; mais, alors même que nous sommes vaincus, nous ne devons pas nous démentir, demeurer fidèles à cette discipline morale qui n'est pas moins indispensable que la discipline militaire au succès de nos armes.

Regardons les tranchées. Qui, c'est notre soldat qui, à 80 kilomètres de Paris, se sent vainqueur, c'est lui qui, à l'abri de la mort, en tenant, il n'y a qu'un pas, la France à l'Angleterre et à la Russie de lever de nouvelles armées, et aux alliés de fermer à l'Allemagne, par une entente économique étroite, une grande partie des marchés du globe. C'est lui, donc, l'indomptable, le héros, le vainqueur, de bon sens et d'esprit, à la fin vaincra la force. Et quelle force, messieurs ? Une force de science ? Non ; la force dépravée, la force imple qui s'acharne sur les merveilleux de l'art et de la foi, qui entraîne au fond des mers et les passagers innocents.

La force ! L'Allemagne ne connaît que cela. Nous avons pour nous une force devenue égale et, en plus, l'idée de justice.

« Nous vaincrons ! » Et M. Paul Deschanel lui le beau palmarès des députés tués ou blessés à l'ennemi et de ceux qui, eux armées, aident de leur mieux à la victoire.

On n'interpelle pas...

Silôt calmé l'enthousiasme patriotique qu'avaient soulevé les paroles présidentielles, il y eut remous, presque de l'agitation, et la Chambre d'Union sacrée prit en un clin d'œil son aspect des jours de bataille. Pourquoi ?

Il s'agissait de régler l'ordre du jour. Interpellations sur la crise de l'aviation militaire, crise affirmée, proclamée par toute une campagne de presse ? Deux des interpellateurs inscrits, MM. Adolphe Girod et Léon d'Aubigny, se refusant, on le savait, à engager le débat voulant laisser au sous-secrétaire d'Etat, M. René Besnard, le temps de s'expliquer devant les commissions. Mais le troisième, M. Ernest Laffont, n'était point du même avis. Sans insister sur la discussion immédiate, il entendait s'assurer d'une date précise pour cette discussion.

Aussi, quand la question fut posée : — Quel jour le gouvernement propose-t-il ? et que M. Briand eut répondu :

« A huit jours pour fixation de la date, on vit M. Ernest Laffont se lever.

« L'histoire, dit-il, pour que la Chambre prenne date de aujourd'hui et non jeudi prochain, l'opinion a été émise, il faut la rassurer par un débat public.

M. Aubriot. — Au cours de ce débat vous ne pourrez pas tout dire ?

M. Laffont. — Je ne puis que le dixième de ce que nous savons. (Bruit prolongé.)

M. Aubriot. — Il serait plus rationnel d'en venir tout de suite au comité secret (Nouveaux bruits), sinon, laissez au sous-secrétaire d'Etat le temps de s'expliquer.

Les commissions ont prouvé M. Aubriot et M. Laffont ont beau répliquer qu'il laisserait volontiers plusieurs jours de délai à M. Besnard pourvu que l'on prit date, il ne put empêcher M. Briand de mettre sans délai l'incident à profit.

— Pourquoi la Chambre se hâterait-elle par avance ? demanda le président du Conseil. — Elle bien sûr d'avoir à discuter sur l'aviation ?

Rumeurs, mouvements assez violents. Comment ? On ne discutera pas ?

— Supposez, ajouta M. Briand, que d'ici huit jours le sous-secrétaire d'Etat ait pu rassurer tout le monde (Mouvement), s'il apparaît comme j'en suis certain, qu'il n'y a au fond de tout cela qu'un malentendu ? Pourquoi l'interpellation forcée si le bien public n'est plus en cause ?

Cela pouvait se produire, en effet... Et l'on applaudit. La proposition d'ajournement fut votée à mains levées, presque à l'unanimité. M. Besnard avait créé complètement pour plaider sa cause devant les commissions et la gagner, si possible.

Au début de la séance d'aujourd'hui vendredi, M. Robert demandera à M. Viviani, garde des Sceaux, d'interdire les sautes-gaietés dont les femmes de mobiliers sont victimes jusqu'au vote de la loi des loyers. On parlera ensuite de la censure.

AU LUXEMBOURG

“La France n'attend pas la Paix mais la Victoire”

Pour inaugurer les travaux du Sénat, la session et l'année nouvelles, M. Antonin Dubost, reprenant possession du fauteuil présidentiel, a prononcé, hier, une allocution de mâle accent, d'ardent espoir dont la Haute Assemblée a voté d'enthousiasme l'adhésion.

Au seuil de 1918 le devoir qui s'impose est de sauver la Patrie puis de vaincre et d'assurer l'avenir...

Que chaque Français, a dit M. Dubost, s'efforce de la conscience ! S'il y trouve encore quelque pensée qui ne soit pas celle de la patrie, qu'il la jette au feu ! (Vifs applaudissements). Et si nos convictions sincères sur la conduite de la défense nationale sont en divergence, que ce soit à notre cour, plus encore qu'à notre intelligence, que nous demandions les conciliations nécessaires.

« Nous ne sommes pas une seule volonté, une seule direction pour un seul but : la victoire de la France !

L'odieuse ennemi, le Teuton barbare et fourbe, ne nous vaincra pas ! Toutes nos institutions collaboreront étroitement avec le pays qui se bat et le pays qui travaille.

— Ce pays sublime, a dit encore M. Dubost, a donné de lui tout ce qu'il pouvait donner, son sang, sa fortune, sa confiance et ce don d'homme il le continuera, sans réserves, sans limites ! Il n'y a point de termes pour le remerciement digne de l'offrande la plus entière que les siècles aient jamais apportée sur l'autel de la Patrie ! (Applaudissements prolongés.)

« Mais il n'y aurait point de termes non plus pour décrire ce qui insisterait dans ses veines le poison du doute ! (Bravo.) Silence à ceux qui, trompés par la stagnation apparente des fronts de combat, ne comprendraient pas la croissance continue de nos forces, le décroissement continu des forces adverses, à ceux qui se résoudraient à l'appel vengeur des morts ! (Nouveaux applaudissements.) Honte à ceux qui, sachant que la vie et la grandeur de la Patrie, la paix des générations futures dépendent de quelques mois de victoire, fabriqueraient pendant cette année décisive ! (Très bien ! Très bien !)

« Si des voix pareilles s'élevaient, que l'ennemi sache qu'elles sont, à l'avance, renies par la France, car la France n'attend pas la Paix, elle attend la Victoire !

L'ovation fut très belle et le vote de l'adhésion suivit.

Une proposition de résolution relative à la loi pour l'année 1918 des pouvoirs des commissions de l'Armée, de la Marine, des Chemins de fer, des Affaires extérieures et des Donations, fut renvoyée aux bureaux.

Le Sénat siégera jeudi prochain.

La question des loyers

M. Klotz, président de la Commission du budget, adresse la lettre suivante à M. Ribot, ministre des Finances, en réponse à celle que M. Ribot avait adressée à la Commission sur la question des loyers :

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de vous adresser réception de votre lettre en date du 10 janvier 1918. Après en avoir pris connaissance, la Commission du budget a pensé avec vous que le problème de la contribution des finances publiques pour réduction ou exonération de loyers prélevés devait être résolu sans tarder, et dans la loi même qui réglerait les droits et les obligations respectifs des propriétaires et des locataires. Mais il nous paraît que le gouvernement après avoir déposé des projets fixant les conditions dans lesquelles les baux à loyer pourraient être résiliés par suite de la guerre, et réglant entre propriétaires et locataires, la question des loyers arriérés, doit également prendre l'initiative d'un texte qui tracerait le principe de l'intervention des finances publiques et déterminerait, en même temps que la mesure de cette intervention, les moyens de la réaliser. Ce nouveau texte serait la suite logique et nécessaire des précédents. Il constituerait, outre la base de discussion sans laquelle la commission du budget se trouverait dans l'impossibilité de formuler les solutions de cette grave question des loyers.

La Chambre syndicale des propriétés immobilières de la Ville de Paris organise pour le samedi, à 4 heures, salle de la Concorde, 274, boulevard Saint-Germain, une réunion au cours de laquelle M. Laitrol, député, fera une conférence, suivie de discussion sur son amendement au projet de loi concernant les loyers échus pendant la guerre.

Les présidents des quatre-vingts comités de quartier et les membres des commissions permanentes de la Chambre syndicale doivent assister à cette réunion.

présidant, avec la chienne de Fraumil, à la promenade des orphelins.

L'homme arrivait à la grille en dévisageant les deux étrangers.

— Qu'y a-t-il ? demanda-t-il au vieux moujik. Que désirez ces messieurs ?

Le vieux serviteur fit la réponse que Gussip lui avait faite à lui-même.

— Ces messieurs sont venus apporter à Sa Seigneurie notre prince bien-aimé des nouvelles de son fils disparu...

Et il completa :

« Les messieurs désirent savoir si Sa Seigneurie sera absente longtemps et vous prient de lui télégraphier l'objet de leur visite...

A l'annonce des nouvelles qu'apportaient les deux étrangers, l'homme de confiance avait visiblement tressailli.

— Très bien ! Très bien ! fit-il, quand le vieux moujik eut tout dit.

Et ouvrant lui-même le portail que le vieux serviteur avait laissé fermé, et prodiguant à Lanjellus et à Gussip les remerciements et les bénédictions, il annonça le retour du prince pour le lendemain !

— Sa Seigneurie est allée visiter un de ses domaines, se rendre compte de l'état des prochaines moissons. Sa Seigneurie s'intéresse beaucoup aux choses de la terre ; après les malheurs qui l'ont frappée, c'est la quelle a cherché des consolations...

Et il termina par cette offre aimable :

— Si vous Excellence voulez bien me confier l'adresse où il me sera permis de les retrouver, j'irai demain, dès l'arrivée de Sa Seigneurie, les prendre en voiture pour les conduire ici...

Gussip donna l'adresse, celle de l'hôtel où il était descendu avec Lanjellus ; l'homme la nota en renouvelant les bénédictions :

— Ah ! messieurs, Sa Seigneurie sera

Après la rééducation professionnelle, le placement des mutilés

« La France a contracté, envers les glorieux mutilés de la guerre, une dette sacrée ; elle paiera cette dette avec reconnaissance. » Ces nobles paroles étaient prononcées au Palais de la Mutualité, par le ministre de l'Instruction publique, M. Painlevé, président une conférence, sur la prothèse et le travail des mutilés, de M. Jules Amar.

— Le problème, a précisé le conférencier, est celui-ci : utilisation d'une façon rationnelle et dans des conditions normales, des capacités humaines.

C'est un problème dont la solution intéresse à la fois des milliers de familles françaises et l'essor économique du pays.

Suivant M. Amar, 80 % des mutilés sont rééducables et, d'autre part, tous les blessés, quels qu'ils soient, sont encore des forces utilisables. Voilà qui ne manquera pas de consoler bien des cœurs et de réveiller bien des énergies.

Comment on rééduque

M. Amar divise la rééducation totale en trois périodes : 1^{re} la rééducation fonctionnelle ; 2^e la période pendant laquelle l'homme est muni de l'appareil qui lui convient ; 3^e la rééducation professionnelle proprement dite.

Pour la première période, on emploie la mécanothérapie, on développe progressivement les forces musculaires. Puis, on adopte l'appareil le mieux approprié.

M. Jules Amar intensifie l'intérêt de sa conférence par des projections où l'on voit des amputés du bras droit, munis d'appareils de son invention, allumer des allumettes avec une main artificielle souvrant et se fermant, soulever leur chapeau, et mieux encore... jouer du violon.

La question du placement

Voilà donc l'ouvrier d'hier redevenu apte à gagner fièrement sa vie. Du reste il aura toujours, quoi qu'il en soit, droit à sa pension. Le ministre de l'Instruction publique l'a indiqué très nettement : « Il faudra éviter d'orienter les mutilés vers la même profession, a-t-il dit en clôturant la conférence, car il y aurait piètre chose ; mais je tiens à dire, pour éviter tous malentendus, que la pension est et restera une dette à laquelle aucun Français ne voudra toucher.

« Cependant, l'homme voudra travailler. Il améliorera ainsi son sort ; il se donnera l'indépendance, la dignité. Il sera encore utile à lui-même, utile aux siens, utile à son pays. Et voilà pourquoi, sans négliger les initiatives individuelles, le placement pourra être organisé par les Chambres syndicales. Bien des mutilés pourraient être embauchés dès maintenant dans nos usines de guerre ; on peut en faire des orthopédistes, des menuisiers, des cordonniers, des comptables. Et si nos cultivateurs voulaient propager la culture mécanique, il y aurait, là encore, des débouchés nombreux et intéressants. Et puis, il y a environ 20.000 contrôleurs de métro, de tramways, de chemins de fer. Pourquoi ne pas avoir, pour ces postes peu fatigants, à ceux auxquels on ne viendra jamais assez en aide ?

« La France n'a pas attendu la guerre actuelle pour concevoir et remplir son devoir de solidarité ; ce devoir est plus impérieux encore, plus noble, plus sacré, aujourd'hui que tous ses enfants, lui faisant le sacrifice de leur vie, lui ont écrit, avec leur sang, la plus belle page que l'histoire ait jamais enregistrée. — A. V.

LES TRIBUNAUX

M. le maire condamné pour outrages à agent

La commune de Plessis-Robinson que les Parisiens connaissent bien en raison des parties d'ânes qu'ils y allaient faire le dimanche et des déjeuners pris dans les arbres dits de « Robinson Crusée » a pour maire, M. Jaudet, qui n'entretient pas des relations particulièrement cordiales avec le commissaire de police de la circonscription, M. Caulet.

Aussi, lorsque le 15 septembre dernier M. Jaudet constata à la terrasse de café où il se trouvait, à Plessis-Robinson, que l'inspecteur du commissariat, M. Salvan, dressait procès-verbal à un charretier qui avait abandonné sa voiture le long du trottoir, il s'écria : « Il aurait quelque chose de mieux à faire que cela, c'est d'arrêter les malfaiteurs et rôdeurs de la région ! »

L'inspecteur de police dressa contre le maire un procès-verbal pour outrages à un agent de la force publique et, hier, le maire de Plessis-Robinson a comparu devant la 10^e chambre correctionnelle de la Seine. Il a affirmé ne pas s'être adressé à l'inspecteur de police et n'avoir parlé qu'à sa femme qui était à ses côtés ; que d'ailleurs les paroles qu'il a pu prononcer à cette occasion, l'agent n'a pu les entendre. Le tribunal a condamné M. Jaudet à seize francs d'amende.

Chez les cheminots

Deux mille cheminots étaient réunis hier soir dans la salle des Agriculteurs, 8, rue d'Adhémar, pour examiner la situation qui leur est faite par suite de la guerre.

Plusieurs orateurs, parmi lesquels MM. Davoust, Michaud, Haurin, des groupes parisiens-Etat et de l'Orphelinat national des chemins de fer

DERNIÈRE HEURE

Le secrétaire de l'Ambassade ottomane a été arrêté hier

L'Internationale après la guerre

Par mesure de réciprocité contre l'arrestation du fonctionnaire demeuré à l'ambassade française à Constantinople, le gouvernement français a fait arrêter hier matin Sali Bey, secrétaire de l'ambassade ottomane à Paris.

M. Poncelet, commissaire aux délégations judiciaires, avait été chargé d'exécuter la décision gouvernementale, ainsi que précédemment pour le représentant de la Bulgarie. Il s'est rendu hier matin, à 10 heures, 48, avenue Victor-Hugo, au domicile personnel de Sali-Bey. Il a notifié au premier secrétaire de l'ambassade ottomane, actuellement archiviste de l'ambassade, ainsi qu'à la femme du diplomate — une fort jolie Viennoise — le mandat d'arrestation qui leur était parvenu, puis il a apposé les scellés sur les meubles et les portes des appartements.

Le magistrat n'avait aucune mission relative aux bureaux de l'ambassade, situés dans le même immeuble, mais donnant sur la rue de Villejust.

Le diplomate s'est prêt à fort bonne grâce aux ordres de M. Poncelet et a gardé une correction absolue. Il a été conduit en automobile, ainsi que sa femme et leur petite fille, âgée de 7 ans, à la direction de la police judiciaire, puis, vers sept heures du soir, dans un hôtel, en attendant que le gouvernement, d'accord avec l'ambassade des Etats-Unis, chargée, comme on le sait, des intérêts ottomans, prenne une décision sur le sort de Sali-Bey et de sa famille.

MORT TRAGIQUE D'UN BRAVE

Engagé volontaire, en 1897, dans un régiment colonial avec lequel il fit campagne au Tonkin et en Chine, rengagé depuis dans d'autres corps d'infanterie ayant leurs garnisons en France, blessé grièvement au mois de septembre dernier durant les combats de Champagne, un soldat, Fernand Cateau, âgé de 38 ans, après avoir échappé à toutes sortes de périls durant son existence de soldat, est mort hier matin, d'une façon tragique et inattendue, à Paris, où il était en permission.

Cateau était un ancien du 27^e d'infanterie auquel on avait affecté au début de la guerre. Son expérience qu'il avait acquise pendant dix-sept années de service, la plupart passées aux colonies et dans des expéditions dangereuses, avait été souvent appréciée ainsi qu'en témoignent les inscriptions de son livret.

Depuis août 1914, il avait combattu vaillamment. Mais il y a quatre mois il était si horriblement blessé au bras qu'on avait dû pratiquer sur lui l'opération de la trachéotomie et le munir d'un appareil respiratoire. Son rôle de combattant sur le front se trouvait ainsi interrompu.

Après avoir été longtemps à l'hôpital et dans des maisons de convalescence, Cateau arriva, avant-hier, de Brest, où est son dépôt. Il se rendit d'abord chez ses parents, 67, rue des Entrepreneurs, à Grenelle; puis, hier, il alla se promener, voir des amis dans le quartier de Cligny.

C'est là, hier matin, que se sentant tout à coup étouffé, par suite soit d'un déplacement, soit d'un engorgement de son appareil, il entra chez un pharmacien qui lui donna l'adresse du docteur Trotaïn, 127, avenue de Cligny, où il se rendit en hâte. Le docteur Trotaïn est mobilisé. Reçu par Mme Trotaïn, Cateau, qui ne pouvait parler, sortit de sa gorge son appareil respiratoire et fit comprendre par gestes qu'il étouffait.

Ce que voyant, nous a expliqué Mme Trotaïn mère, nous avons assis le pauvre soldat sur un siège; puis, comme il suffoquait toujours davantage, nous l'allongeâmes sur des chaises et j'envisageai chercher bien vite le docteur Croll, remplaçant de mon fils dans le quartier. Mais, hélas ! avant l'arrivée du docteur, le malheureux avait succombé sans avoir pu prononcer une seule parole.

Immédiatement averti, M. Liger, commissaire de police des Epinettes, vint procéder aux constatations légales et ordonna le transport à la Morgue du corps de ce brave dont l'autopsie déterminera les causes de la fin si tragique.

AUX STENO-DACTYLO

L'Administration de la Guerre a décidé de remplacer par des dames les auxiliaires masculins à l'important service des successions, qui comporte un nombre d'emplois considérable. Préparation rapide aux fonctions de Comptable, Steno-Dactylo, etc., par les Editions JAMET-BUFFE-REAU, Paris, 96, rue de Rivoli et 13, bd St-Denis, qui envoient gratuitement leur programme. On s'inscrit à tout âge, chez soi ou sur place.

Démonstration d'un système nouveau de Sténographie, dont l'étude est à la portée de tout le monde, le mardi de 20 h. 1/2 à 21 h. 1/2, à la section Dames, 13, bd St-Denis (gratuit).

Félicitations au personnel des P.T.T.

Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes vient d'adresser, les félicitations du gouvernement au personnel de son administration pour le zèle et le dévouement patriotiques dont il a fait preuve à l'occasion de l'émission de l'emprunt de la Défense Nationale et de l'envoi des paquets adressés aux militaires pendant la période du renouvellement de l'année.

A TRAVERS PARIS

Le programme, en dehors d'Alsace, est tout à fait supérieur. On verra des actualités militaires : La retraite de Guegnault, les derniers prisonniers du Vieux-Arménie, le voyage de M. Denys-Cochin à Salonique, puis deux comédies amusantes : Charles travaille, Boule-du-Zan et les Contrebandiers, deux valets comiques; et, parmi les actualités, M. Denys-Cochin à Salonique, l'Armée belge, Nouveautés-Journal. Séances de 2 heures à 11 heures.

Au Tivoli-Cinéma

Dans le tableau des recettes réalisées par le cinéma en 1914, le bel établissement de la rue de la Douane se classe en tête de la liste publiée. Cette prospérité s'explique par le soin que la direction apporte à satisfaire le public, toujours sûr de trouver à Tivoli un excellent programme accompagné par un merveilleux orchestre. Cette semaine, on applaudira : Le Clocher de Darnemouth, mystère policier; Son or, comédie d'actualité; Les Polius de la Revanche, drame patriotique; Fatty valetier, Rigadin aime la musique, deux films d'une coquetterie très réussie; Le Voyage de M. Denys-Cochin à Salonique, l'Armée belge, Tivoli-Journal. Tous les jours, matinee avec le même programme. Tél. Nord 26-44.

Le Roi des Spectacles. Le cinéma des Folies-Françaises est, sans contredit, le roi des spectacles. Il s'est placé au tout premier rang des

Les ponts détruits de la ligne Salonique - Dédéagatch

Athènes, 13 Janvier. D'après les journaux, la destruction du pont de Dédéagatch était considérée par les cercles militaires comme indispensable pour la sécurité des troupes alliées.

En effet, l'attaque bulgare-allemande par Dédéagatch est chose possible. Les troupes grecques se trouvant en Macédoine orientale opérèrent leur ravitaillement par Cavalla, leurs communications avec Salonique ou les autres parties de la Macédoine étant coupées.

Indépendamment du grand pont de Dédéagatch, les Alliés ont fait également sauter trois autres ponts plus petits entre Killindir et Doiran.

Les Antrichiens descendent-ils sur Cettigné?

(De notre correspondant particulier)

Athènes, 13 Janvier.

On s'attend à n'avoir que d'assez rares nouvelles du Monténégro, car le poste de télégraphie sans fil du Mont Lovcen ne peut naturellement plus fonctionner; on n'aura d'informations que par bateau, car il n'existe pas de câble entre les deux rives de l'Adriatique et par suite de la menace constante de la marine autrichienne sur la côte monténégrine, les communications sont rares. On ne sait donc pas encore si les Autrichiens ont opéré leur descente prévue sur Cettigné.

La population de Corfou a été très visiblement impressionnée, me dit-on, par la régularité du débarquement français et l'excellente tenue des troupes qui ont été reçues avec une sympathie manifeste.

Quant à l'état sanitaire de l'armée serbe, qui a donné lieu à de vives inquiétudes — bien vite grossies dans les milieux germanophiles — il est, paraît-il, excellent. Les Serbes sont très éprouvés par leurs fatigues et leurs privations, mais on ne signale parmi eux aucune maladie contagieuse.

La protestation du gouvernement grec contre l'occupation de Corfou n'a pas encore été remise.

Quant à la présence signalée d'officiers anglais et français dans la région Drama-Sérès, elle est vraisemblable, car ces localités commandent le chemin de fer entre la Bulgarie et la Grèce.

On ignore encore ici dans quelles conditions exactes les deux fonctionnaires français de Constantinople ont été arrêtés; les a-t-on pris de rester chez eux, ou bien ont-ils été incarcérés? La légation américaine n'a pas encore reçu de détails à ce sujet.

300.000 Austro-Hongrois contre le royaume du roi Nicolas

Londres, 13 Janvier. On mande de Budapest au Morning Post :

On dit dans les milieux politiques que, selon le plan de campagne contre le Monténégro, combiné à la conférence militaire d'Anvers, il y a quelques jours, le général von Kovess n'a qu'un temps limité à sa disposition pour achever la campagne. Le total des forces employées contre le Monténégro est de 17 divisions, toutes austro-hongroises, sauf une division bulgare et une allemande; l'artillerie même n'est employée que contre Belgrade. — (Havas.)

La crise financière en Prusse

La population va être frappée de nouveaux impôts

Berne, 13 Janvier. On mande de Berlin que la Diète prussienne a été ouverte aujourd'hui solennellement dans la salle blanche du château royal par le président du Conseil, M. de Bethmann-Hollweg.

Le discours du Trône après les souhaits de bienvenue d'usage revient sur la question de la responsabilité de la guerre. « Les Alliés », dit M. de Bethmann, porteront la responsabilité de ce que les peuples d'Europe continuent à se déchirer ».

Un mot pour le blocus qui aurait échoué, puis le sujet obligatoire sur l'héroïsme prussien et sur la certitude de la victoire et le discours aborde ensuite la question économique et financière.

« Nos finances sont prospères », déclare le Kaiser, cependant, un projet vous sera soumis en vue de l'élevation des taxes complémentaires des impôts sur le revenu et des taxes supplémentaires. »

Des crédits sont nécessaires pour restaurer la Prusse Orientale, pour compléter le réseau ferré, et procurer du matériel roulant. Le discours se termine ainsi :

Pendant cette tempête, l'Etat prussien est devenu plus grand. Il est encore aujourd'hui indéfectible; au milieu de l'ouragan, nous devons arriver à la liberté basée sur l'équilibre. Nous ne craignons rien, car la Prusse a son roi se sont encore renforcés, et cela est possible pendant cette période de lutttes et de victoires.

Que Dieu continue à protéger la Prusse dans l'avenir et la protège, comme le soutien principal de l'empire, continuons à combattre le bon combat jusqu'à la victoire.

Par ordre de Sa Majesté, je déclare la Diète de la monarchie ouverte.

Trois milliards de marks de bons du Trésor

Genève, 13 Janvier. On mande de Berlin : Le projet de budget pour la Prusse fixe les recettes et les dépenses à 4.810.331.641 marks, ce qui représente une diminution de 6 millions sur l'année budgétaire actuelle.

Les recettes, sans recourir à l'emprunt, couvriront les dépenses.

Le projet prévoit qu'en vue de renforcer provisoirement les fonds de roulement de la caisse générale de l'Etat, des bons du trésor devront être émis pour trois milliards de marks.

Deux colonels suisses espionnaient pour les Boches

Genève, 13 Janvier. Au sujet de la plainte de haute trahison portée contre les colonels Egli et Dewattenwill, le Conseil fédéral, dans sa séance du 24 décembre, avait, de concert avec le général Wille, décidé le déplacement des deux officiers.

Au début de janvier, une nouvelle série de faits, en rapport avec les premiers, mais beaucoup plus graves, furent apportés au Conseil fédéral par les députés au grand Conseil de Genève, MM. de Rabours et Guinand, tandis que le conseiller national, M. Villenmin, de Genève, apportait une troisième série d'imputations en connexion étroite avec les précédentes. Ces dénonciations se produisirent le jour même de la séance du Conseil fédéral à laquelle le général Wille fut appelé deux fois et qui décida un supplément d'enquête dont le résultat pourra donner lieu à des sanctions beaucoup plus graves que les premières.

Selon de nouveaux renseignements, il ne s'agit pas de dépeches, mais de renseignements oraux sur les positions françaises, le long de la frontière suisse.

Les milieux officiels suisses sont très péroramment impressionnés, mais ils gardent le silence et la réserve les plus stricts.

La Gazette de Lausanne dit que le général Wille a chargé un officier supérieur d'ouvrir l'enquête préliminaire prévue par la loi d'organisation judiciaire militaire sur les faits reprochés aux colonels Egli et Dewattenwill.

Le Journal de Genève dit que cette enquête sera immédiate, sévère et approfondie; elle sera dirigée par un officier justement estimé pour son caractère et sa science juridique.

La Gazette de Lausanne ajoute qu'aucun autre officier n'est impliqué dans l'affaire. Le colonel Dewattenwill était très impopulaire en Suisse à cause de ses manières prussiennes.

En 1912, alors qu'il commandait l'Ecole Centrale, il eut une altercation très vive avec le propriétaire d'un hôtel de Lucerne (Vaud). Le colonel cravacha l'hôtelier au visage; l'affaire causa une grande émotion dans tout le pays.

M. Maurice Dewattenwill est né à Berne en 1867.

Le colonel Karl Egli est aussi originaire de Berne où il est né en 1865; il commande la 9^e brigade d'infanterie.

Les socialistes belges en Hollande

(De notre correspondant particulier)

La Haye, 13 Janvier.

M. Vandervelde, ministre d'Etat de Belgique, a quitté La Haye pour se rendre dans la Belgique non occupée où il doit être reçu par le roi.

Les membres du Comité exécutif du parti socialiste international ont délibéré à différentes reprises. Il y avait à la réunion outre M. Vandervelde, MM. Anseel, député de Gand, M. Camille Huysmans, secrétaire général, et Louis Bertrand, tous deux députés de Bruxelles.

Leurs préoccupations, d'après ce qu'on affirme ici, est d'empêcher l'Internationale socialiste de se disloquer complètement. L'un de ces messieurs interrogé a déclaré que si M. Camille Huysmans, était fixé en Hollande, c'était pour pouvoir se tenir plus aisément en rapport avec les socialistes qui représentent l'opinion à cette heure où ils sont capables d'exercer sur elle une influence. Ils ne cachent pas qu'ils sont restés en communication écrite avec des représentants de la Social-Démocratie.

Une mission belge en Angleterre

(De notre correspondant particulier)

Le Havre, 13 Janvier.

Le ministre de la Guerre vient de charger le commandant Blaise, chef de son cabinet militaire au Havre, et le major Lebrun, directeur de la pyrotechnie, d'une mission en Angleterre. Il s'agit d'y étudier la meilleure utilisation de la main-d'œuvre belge employée aux munitions de guerre.

COMMUNIQUE OFFICIEL RUSSE :

Nos alliés s'emparent de tranchées allemandes et détruisent un sous-marin

Petrograd, 13 Janvier. Front Occidental. — En Galicie, sur le front de la Strypa moyenne, l'ennemi, sous la protection d'une tempête de neige, a tenté à deux reprises de prendre l'offensive dans la région de Dobropokie, mais il a été chaque fois repoussé par notre feu.

Dans cette région et dans celle au nord-est de Czernowitz, l'ennemi a été forcé d'évacuer une partie de ses tranchées que nous avons occupées.

Sur la mer Noire, le 11 janvier, nos

COMMUNIQUE OFFICIEL ITALIEN :

Le canon tonne sur tout le front

Rome, 13 Janvier. L'activité de l'artillerie, aidée et complétée par l'action des avions, continue sur tout le front.

Les batteries ennemies ont lancé des projectiles, généralement des obus incendiaires, sur nos positions du Altissimo (entre le lac de Garde et l'Adige) de la vallée de Terragnolo (Adige), et sur Borgo (val Sugana). Ces obus n'ont causé aucun dommage.

Notre artillerie a détruit des abris ennemis à l'est du col d'Orogono (torrent de Cordovolo), et de Visdende (Piavo).

Des colonnes de troupes et de ravitaillement en marche dans les vallées du Bodor (Gail) et du Seebach (Gallitz), ont

L'éventualité d'une intervention du Pape

Rome, 13 Janvier. Le Corriere d'Italia remarque que dans les récentes polémiques on a demandé quelle peut être la pensée du Saint-Siège au sujet des deux questions suivantes :

1^o La participation du pape à la future conférence de la paix ;

2^o Son intention de résoudre dans cette circonstance la question romaine.

Le Corriere d'Italia dit :

« En ce qui concerne le premier point, le Saint-Siège n'a jamais rien fait jusqu'à présent pour solliciter directement ou indirectement, de l'un ou de l'autre des belligérants une invitation à participer ou à présider le congrès de la paix. D'ailleurs, il n'aurait pas pu le faire, parce que, jusqu'à présent, dans les intentions et dans les déclarations des deux groupes belligérants il n'y a qu'une solution : la victoire complète pour l'Entente ou les empires centraux. Le vainqueur dictera alors ses conditions de paix, excluant toute considération. »

« Reste l'hypothèse de la fin de la guerre par épuisement, dans lequel une conférence s'imposerait, mais il est évident que le Saint-Siège ne pourrait pas baser sa demande sur une hypothèse aussi défavorable pour les belligérants. »

Le Corriere d'Italia déclare, pour les mêmes motifs, fantasmagique l'offre qui aurait été faite au pape par l'Allemagne de présider ou de participer au congrès de la paix.

Le Corriere d'Italia croit que l'éventualité d'une intervention du pape dans l'hypothétique congrès de la paix ne saurait causer d'appréhensions à l'Italie, car il est clair que le pape ne soutiendrait pas de questions étrangères à la liquidation de la guerre et de nature à susciter des froissements qui ont été pendant si longtemps des germes latents de guerre entre les nations.

Sur le deuxième point le Corriere d'Italia remarque que le pape a déclaré que sa situation était pénible et anormale, mais jamais un mot n'a été dit pouvant faire croire que le pape compte sur le cours du conflit européen pour régler sa situation, au contraire, le cardinal Gaspari a déclaré à propos de l'Italie que le pape n'était pas des armées étrangères un règlement convenable de sa situation. Le désir de ce règlement a toujours été dans les vues du Vicaire ; mais il ne l'a pas proclamé à l'occasion de la guerre, quant aux moyens pour atteindre ce but, le pape seul en est le juge compétent.

Liebknecht expulsé du parti socialiste allemand

Amsterdam, 13 Janvier.

Suivant un télégramme de Berlin, le groupe socialiste du Reichstag a voté une résolution prononçant l'expulsion de M. Liebknecht, à cause de ses infractions répétées à la discipline et de l'oubli constant de ses devoirs comme membre du groupe.

Les socialistes demandent la taxation du bétail

Genève, 13 Janvier.

On mande de Berlin : La fraction Social-Démocrate a déposé une résolution au Reichstag demandant la fixation du prix maximum pour le bétail. L'introduction de cartes de viande et des mesures pour l'incorporation du bétail nécessaire.

La commission des seigneurs au Reichstag a décidé de repousser deux nouvelles questions déposées par M. Liebknecht sur le bureau du Reichstag.

Attentat contre le comte Okuma

Tokio, 13 Janvier.

La nuit dernière, tandis que le président du Conseil, comte Okuma, revenait du palais, un malfaiteur a lancé une bombe qui a passé devant l'automobile du président sans faire explosion.

Une deuxième bombe a fait explosion, mais l'automobile du comte Okuma était déjà loin du lieu de l'attentat. L'explosion n'a pas causé de dégâts.

Le malfaiteur n'a pu être arrêté.

Le remaniement partiel du Cabinet belge

(De notre correspondant particulier)

Le Havre 13 Janvier.

L'Union sacrée vient d'être scellée sur le terrain patriotique, grâce à la perspicacité et au sens politique remarquables du baron de Broqueville, ministre de la Guerre et chef du Cabinet.

Le roi Albert, complètement d'accord avec son ministre, a décidé d'appeler dans le Cabinet, en qualité de ministres d'Etat, le comte Goblet d'Alviella, vice-président du Sénat; M. Paul Hymans et Emile Vandervelde.

Ces nouveaux ministres n'auront provisoirement tout au moins à gérer aucun département. M. Paul Hymans gardera la direction de la légation de Belgique à Londres. Toutefois, en ce qui concerne MM. Goblet d'Alviella et Vandervelde, il se pourrait qu'ils eussent à gérer intérimairement des départements en l'absence des ministres en fonctions. En attendant ils continueront à s'occuper des questions qui les préoccupent tout particulièrement.

Il avait d'abord été question d'appeler dans le nouveau Cabinet trois ministres appartenant au parti catholique : MM. Liebaert, ancien ministre des Finances; Cooreman, ancien ministre du Travail; et Schollaert, ancien ministre de l'Intérieur et président de la Chambre.

Cette combinaison a échoué et comme on l'a vu, c'est MM. Vandervelde, Hymans et Goblet d'Alviella qui entrent dans le Cabinet définitivement constitué.

Les nouveaux membres du Cabinet

Voici quelques notes biographiques sur les nouveaux ministres. M. le comte Goblet d'Alviella est né en 1846. Il entra dans la vie publique à 25 ans. Il fut conseiller provincial pour Bruxelles à l'âge de 25 ans et député des 1878. Il entra ensuite au Sénat en 1892. Son grand-père fut ministre d'Etat et ministre des Affaires étrangères. Il prit part à l'élaboration du traité des 24 articles. Il s'agit du « chiffon de papier » qui fut ratifié le 19 avril 1839 par l'empereur d'Autriche, le roi de France, la reine d'Angleterre et le tsar de Russie. Son père fut député de Bruxelles de 1858 à 1866, date de sa mort. Le nouveau ministre est membre de l'Académie de Belgique. Il a publié de nombreux ouvrages philosophiques.

M. Paul Hymans, actuellement ministre de Belgique à Londres, est né le 23 mars 1865, à Bruxelles. Il est conseiller communal et député.

M. Emile Vandervelde fut député de Charleroi des 1894, puis il se fit élire par l'arrondissement de Bruxelles en 1900. Il est né le 28 février 1866 à Ixelles. Les trois nouveaux ministres appartiennent au monde scientifique. Ils ont publié de nombreux ouvrages d'histoire et de sociologie.

Pour faire revenir des soldats du front

Arrestations de maîtres-esrocs

Nous avons annoncé ces jours derniers l'arrestation d'un employé du ministère de la Guerre, Justin Bonnet, ancien courrier d'assurance mobilisé et détaché au bureau des archives dudit ministère, inculpé de trafic d'influence et d'escroqueries. Contrairement au bruit qui a couru, cette arrestation ne se rapporte pas à l'affaire Garfunkel, Lombard et Cie. Voici de quoi il s'agit :

Ces temps derniers, l'autorité militaire était informée que dans un café des environs de la place Cligny, se réunissaient quatre personnes, parmi lesquelles Justin Bonnet, qui traitaient avec des personnes qui leur étaient adressées d'affaires louches moyennant des sommes d'argent qui leur étaient remises. L'enquête fit découvrir que les trafiquants étaient outre Bonnet, un homme d'affaires du nom de Lorenz, ancien greffier de tribunal, une femme, Thérèse Girard et un soi-disant docteur en médecine. C'était la femme Thérèse Girard qui était la rabat-teuse et adressait à ses complices des soldats qui désiraient être rappelés du front pour être affectés à des usines de matériel de guerre.

Le lieutenant Chapsal, rapporteur des le conseil de guerre, a été chargé de l'ins-truction qui amènera sans doute de nouvelles arrestations.

Vois de colis militaires

Ils étaient dérobés par de précoces voleurs dont le chef a quinze ans

Depuis une quinzaine de jours de nombreux colis militaires disparaissaient en gare de La Courneuve. Hier on a pincé les voleurs, des garnements de quinze, douze ou onze ans, voici dans quelles circonstances :

Ces jours-ci, Mme Hermizet, habitant la Courneuve, trouvait dans sa cave une toile d'emballage portant l'adresse d'un soldat et le nom d'une expédition : Mlle Thomas, rue du Moutier à Aubervilliers. Un peu plus tard, Mme Esmingeot ramassait, avenue de la République, une autre enveloppe de colis destiné à un prisonnier. Enfin un jeune homme avait été remarqué mardi dernier qui s'enfuyait avec un paquet.

Les plaintes de plusieurs expéditeurs et des diverses constatations firent établir une surveillance et deux jeunes garnements, Marcel et Paul P..., âgés respectivement de onze et douze ans étaient appréhendés mercredi, par un employé de la gare au moment où ils sortaient du hangar affecté aux envois pour militaires, porteurs chacun d'un colis. Un autre complice, Maurice M..., onze ans a été également arrêté. Mais le véritable instigateur de ces vols est un jeune homme de quinze ans, Albert Aribel, garçon de courses dans une usine.

Au cours d'une perquisition opérée par M. Voinot et son secrétaire, M. Mollard, des vêtements, victuailles et objets divers furent trouvés au domicile d'Albert Aribel, rue de Chabrol.

Celui-ci, qui a avoué, en outre, avoir souvent dérobé des marchandises sur les voitures de passage à La Courneuve, a été envoyé au Dépôt. Vu leur jeune âge, ses complices sont laissés provisoirement dans leurs familles en attendant la décision de la justice.

Signé : CADORNA.

Ce peuple admettra, après la guerre, toutes les alliances possibles entre socialistes de pays alliés, noblement unis sur les champs de bataille, contre le despotisme, la mégalomanie et le militarisme d'outre-Rhin. Mais il ne s'est pas battu, il n'a pas souffert, il n'est pas mort pour ressusciter cette Internationale qui ne fut ni plus ni moins qu'une machination hypocrite des Teutons, destinée à endormir et à désarmer le prolétariat loyal des pays civilisés, afin de nous mettre à la merci des convoitises de la Germanie où le socialisme n'a jamais cessé d'être casqué et armé jusqu'aux dents.

Si la magnanimité d'un généreux humanitaire tel que Jules Destrée et le calcul de tel ou tel politicien voulaient pousser après la guerre à la fraternisation avec la « Social-Démocratie » allemande, la classe ouvrière belge serait d'accord avec la bourgeoisie et la noblesse pour mettre instantanément le hold. Nous n'avons, ni les uns, ni les autres, la mémoire assez généreuse pour oublier l'unanimité approuvée le 4 août 1914 par les socialistes d'outre-Rhin à la violation de notre territoire, ni l'entraîn avec lequel les prolétaires germano-militaristes participèrent à l'incendie, au pillage de nos villes, au massacre et à la mise à la torture de notre population, sans distinction de parti.

Gérard Harry.

Rhume de cerveau

Quérison rapide par le Rhinogomol. Dans toutes les bonnes pharmacies. 2 fr. 25 et 17, rue Ambroise-Thomas, Paris, contre 3 fr. 50.

Courrier des Théâtres

Aujourd'hui, à 8 h., au Palais-Royal, répétition générale de 1^{re} Le Pollu, comédie-opérette en 2 actes de MM. Henneguin et Pierre Vachon, musique de M. Jaquet; 2^e Hortense à dix-huit ans, pièce en un acte, de M. Georges Feydeau.

Ce soir, à 8 h. 1/2, première représentation.

Au Gaumont-Palace, « Les Polius de la Revanche »

Le Gaumont-Palace offre ce soir un nouveau programme en tous points remarquable. Citons d'abord le Grand Film Patriotique Gaumont : Les Polius de la Revanche, véritable page d'épopée où la vie de nos modernes héros est décrite avec un grand souci d'exactitude. Ensuite une comédie dramatique, toute d'actualité « Son or » ; puis une page amusante de la vie

grands établissements des boulevards par la netteté de sa projection, le choix de ses programmes, les vastes dimensions de sa salle, l'excellence de son orchestre.

Le programme du 14 au 30 janvier inclut un nouveau triomphe pour le cinéma des Folies-Dramatiques: la direction n'a pas hésité, en effet, à faire un gros sacrifice pour assurer la priorité du drame patriotique sensationnel *Alsace* ! admirablement interprété par Mme Réjane.

Ce film incomparable sera donné tous les jours en matinée et soirée, encadré de dix autres scènes variées, et souligné de superbe façon par l'orchestre Lombard.

Le prix des places n'est pas augmenté.

A la Cigale, ce soir, première représentation, à bureaux ouverts, de : *L'Enfer des Reves*, de MM. Armand, Boyer, de Cottens, Carpentier, Lelièvre, Peco, Rip, Taratut, Varina, et Quinell et Moreau.

Location tél. Nord 07-00.

Au Nouveau-Cirque. Ce soir, à 9 h. 30, première représentation du nouveau spectacle avec les débuts sensationnels de : Bénévol, l'homme-mystère, dans ses expériences stupéfiantes ; Anna Thibaud, la fine diette parisienne, dans ses chansons inédites ; Valérie, le phénomène sauteur, dans son programme diabolique ; Carrol et Antonio, les clowns sans paires, dans un sketch exaltant ; et dix autres attractions. Matinées de demain samedi et dimanche, à 14 h. 30 : soirées à 20 h. 30.

Concert Mayol. — Aujourd'hui, rentrée du célèbre danseur italien Faraboni. Dimanche, matinée.

PATHE-PALACE

32, boulevard des Italiens et 6, rue du Helder.

On ne dira jamais assez combien les *Mystères de New-York* donnent l'impression parfaite de la réalité ! Certains films cinématographiques évoquent le théâtre, mais celui-ci est la vie elle-même. Aussi n'est-il pas un des spectacles du *Pathe-Palace* — lesquels suivent les fameux cinq-romans avec une passion grandissante — qui ne parle de Justin Claret et d'Elaine Dodge comme de deux bons camarades, connus depuis bien, bien longtemps.

Le septième épisode, qui a pour titre le *Clocher de Darnmouth*, est un prodige de réalisation et d'audace. Et quelles péripéties palpitantes, quels sujets d'angoisses ne fourmille-t-il pas ? La pauvre Elaine va-t-elle donc être la proie de l'odieuse « Main qui étire » ? Et ces nouvelles complications, d'où viennent-elles ? Toute cette trame nouvelle, qui s'est tissée ?

Les fidèles du *Pathe-Palace* franchiront devant la lutte épique qui se livre, dans le clocher même de l'église de Darnmouth, entre l'un des bandits et le détective français, pour la possession de la fille, cette fois, de voir la vie de Claret sauvée par la jolie miss Dodge !

A côté de ce film sensationnel, de même que les *Forces altées* pendant la retraite de *Cavalry*, seront la source d'émotions réelles pour tous ceux qui ont le goût de voir la vie de Claret sauvée par la jolie miss Dodge !

Ajoutons que *Pathe-Journal* et *Pathe-Gazette* sont d'une actualité brillante, et citons encore *Rigadin aime la musique* (ah ! ce Prince !) ; *L'éducation physique*, et enfin les *Exploits d'un chat noir*, du caricaturiste Bray.

L'Artistic, 61, rue de Douai, comme en matinée et en soirée au *Cirque d'Hiver*, tous les jours même extraordinaire programme.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE
du Jeudi 13 Janvier

Bœufs. — Il y avait 850 têtes de gros bétail sous le hall. Par suite des arrivages restreints la vente a été bonne, les prix ont haussé.

Les bons bœufs ont été vendus de 1 fr. 17 à 1 fr. 25 le demi-kilo net (0 fr. 69 à 0 fr. 74 le demi-kilo vif), et les sortes ordinaires et inférieures, 1 fr. 10 à 0 fr. 89 le demi-kilo net (0 fr. 55 à 0 fr. 45 le demi-kilo vif).

Les vaches ont été vendues le même prix que les bœufs.

Les taureaux ont été achetés de 1 fr. 07 à 1 fr. 02 le demi-kilo net (0 fr. 64 à 0 fr. 44 le demi-kilo vif).

Veaux. — Il y avait 800 veaux sur le marché.

Les veaux de bonne qualité ont été vendus de 1 fr. 65 à 1 fr. 80 le demi-kilo net (0 fr. 99 à 1 fr. le demi-kilo vif) et les sortes ordinaires et inférieures, 1 fr. 55 à 1 fr. 29 le demi-kilo net (0 fr. 78 à 0 fr. 65 le demi-kilo vif).

Moutons. — Il y avait 7.926 moutons exposés en vente. Les prix sont demeurés presque les mêmes.

Les bons petits moutons ont été vendus de 1 fr. 45 à 1 fr. 63 le demi-kilo net (0 fr. 70 à 0 fr. 78 le demi-kilo vif) et les sortes ordinaires et inférieures, 1 fr. 36 à 1 fr. 00 le demi-kilo net (0 fr. 61 à 0 fr. 43 le demi-kilo vif).

Porcs. — Il y avait 3.300 porcs inscrits au tableau de vente.

Les porcs de très bonne qualité et de bonne qualité ont été vendus de 1 fr. 24 à 1 fr. 43 le demi-kilo net (0 fr. 94 à 1 fr. 07 le demi-kilo vif) et les sortes ordinaires et inférieures, 1 fr. 29 à 1 fr. 14 le demi-kilo net (0 fr. 90 à 0 fr. 60 le demi-kilo vif).

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE
du Jeudi 13 Janvier

Bœufs. — Il y avait 850 têtes de gros bétail sous le hall. Par suite des arrivages restreints la vente a été bonne, les prix ont haussé.

Les bons bœufs ont été vendus de 1 fr. 17 à 1 fr. 25 le demi-kilo net (0 fr. 69 à 0 fr. 74 le demi-kilo vif), et les sortes ordinaires et inférieures, 1 fr. 10 à 0 fr. 89 le demi-kilo net (0 fr. 55 à 0 fr. 45 le demi-kilo vif).

Les vaches ont été vendues le même prix que les bœufs.

Les taureaux ont été achetés de 1 fr. 07 à 1 fr. 02 le demi-kilo net (0 fr. 64 à 0 fr. 44 le demi-kilo vif).

Veaux. — Il y avait 800 veaux sur le marché.

Les veaux de bonne qualité ont été vendus de 1 fr. 65 à 1 fr. 80 le demi-kilo net (0 fr. 99 à 1 fr. le demi-kilo vif) et les sortes ordinaires et inférieures, 1 fr. 55 à 1 fr. 29 le demi-kilo net (0 fr. 78 à 0 fr. 65 le demi-kilo vif).

Moutons. — Il y avait 7.926 moutons exposés en vente. Les prix sont demeurés presque les mêmes.

Les bons petits moutons ont été vendus de 1 fr. 45 à 1 fr. 63 le demi-kilo net (0 fr. 70 à 0 fr. 78 le demi-kilo vif) et les sortes ordinaires et inférieures, 1 fr. 36 à 1 fr. 00 le demi-kilo net (0 fr. 61 à 0 fr. 43 le demi-kilo vif).

Porcs. — Il y avait 3.300 porcs inscrits au tableau de vente.

Les porcs de très bonne qualité et de bonne qualité ont été vendus de 1 fr. 24 à 1 fr. 43 le demi-kilo net (0 fr. 94 à 1 fr. 07 le demi-kilo vif) et les sortes ordinaires et inférieures, 1 fr. 29 à 1 fr. 14 le demi-kilo net (0 fr. 90 à 0 fr. 60 le demi-kilo vif).

Les porcs de très bonne qualité et de bonne qualité ont été vendus de 1 fr. 24 à 1 fr. 43 le demi-kilo net (0 fr. 94 à 1 fr. 07 le demi-kilo vif) et les sortes ordinaires et inférieures, 1 fr. 29 à 1 fr. 14 le demi-kilo net (0 fr. 90 à 0 fr. 60 le demi-kilo vif).

ATTENTION !
pour trouver
dans les boîtes enroulées
aux mûlles et aux prisonniers
réellement un 1/3 un 1/4 un 1/2 poulet rôti
exquis, exigez la marque
Amieux-frères
TOUJOURS
A MIEUX

Les Chevaliers de l'Amour

TROISIÈME PARTIE
XI (Suite)

Cette négociation accomplie, le Roué faisait épouser à son frère, loti d'une belle rente en province, Mlle Vauhermier, et la comtesse du Barry était présentée officiellement à la cour.

Sa Majesté avait pu partir de la même façon que cet ancien adorateur.

Elle était dans le vestibule, la première, et, à l'envoyé du duc d'Aiguillon, qui lui demandait de revenir en hâte, elle disait tranquillement :

— Partons !... pensez-vous que je reviendrai le roi en vie ?

— Oh ! Madame, l'espère... Mais monsieur le duc juge votre présence urgente, comme votre influence indispensable, pour amener Sa Majesté à certaines dispositions en vue de vos intérêts.

— Je vous suis... Mais le temps qu'on attelle... le temps qu'on attelle, mon Dieu !... Sa Majesté peut mourir !

— Madame... le duc vous envoie une voiture et une escorte... au cas où la voiture ne serait plus sur pied... au cas où vous ne voudriez pas l'attendre... vingt-cinq chevaux légers de la garde et quatre postillons.

— Copyright 1916 by Georges Maldaque.

Tous droits de reproduction, traduction, adaptation dramatique ou cinématographique réservés pour tous les pays.

Les théâtres, aujourd'hui

Ce soir :

Comédie-Française, 7 h. 3/4. — *Le Dédale*. — (Samedi, 1 h. 1/2, le Dépit Amoureux, le Médecin malgré lui, le Soubrette de Molière, le Malade Imaginaire).

Opéra-Comique, 8 h. — (Samedi, 8 h. 1/2, le Juif Polonais).

Odéon, 7 h. 1/2. — *L'Assommoir*. — (Samedi, 8 h. 1/2, le Bourgeois Gentilhomme ; 8 h. 1/2, l'Esquimaux).

Caix, 8 h. 1/2. — Vous n'avez rien à déclarer ? *Porte-Saint-Martin*, 8 h. — (Mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche, à 7 h. 3/4 ; jeudi, dimanche, à 2 h. 1/2, *Cyrano de Bergerac*).

Palais-Royal, 8 h. 1/4. — *Le Poilu* ; *Hortense* à dit... j'en suis sûr.

Th. Antoine, 8 h. 1/4. — *La Belle Aventure*. — Mlle Lély, M. Defreny ; tous les soirs, à 8 h. 1/4 ; jeudi, dimanche, à 2 h. 1/2.

Ambigu, 8 h. 1/2. — (Mardi, jeudi, samedi, dimanche, à 2 h. 10 ; dimanche, à 2 h. 1/4, *Sherlock Holmes*).

Bouffes-Parisiens, 8 h. 1/4. — *Kiki*.

Gymnase, 8 h. 3/4. — *Les Deux Vestales*.

Renaissance, 8 h. 1/4. — *La Puce à l'oreille*.

Variétés, 8 h. 1/4. — *Mlle Josette, ma femme*.

Th. Réjane, 8 h. 1/2. — *Madame Sans-Gêne*.

Châtelet, 8 h. — Mercredi, samedi, dimanche, 7 h. 55 ; jeudi, dimanche, 2 h. 1/2, les *Exploits d'une petite Française*.

Th. Sarah-Bernhardt, 8 h. — *Attracteurs*.

Vaudeville, 8 h. 1/2. — *Cabiria*, de G. d'Annunzio. Matinée à 2 h. 1/2.

Capucines, 8 h. 1/4. — *En Franchise*, revue.

Apollon, 8 h. 1/4. — *La Cocarde de Mimi-Pin*.

Trianon-Lyrique, 8 h. 1/4. — *Fils d'Alsace*. — (Samedi, 8 h. 1/4, le Barbier de Séville).

Théâtre des Arts, 8 h. — *Les 28 Jours de Clairette*. — (Samedi, 2 h. et 8 h., les 28 Jours de Clairette).

Château-d'Eau (61, rue du Château-d'Eau), 8 h. — (Samedi, 8 h. 1/2, Rip).

Cluny, 8 h. 1/4. — *Les Femmes collantes*.

Dejazet, 8 h. 1/4. — *Les Fiancées de Rosalie*.

Folies-Bergère. — Jusqu'au bout l'œuvre.

Olympia, 8 h. 1/2. — *Spécialité variée*.

Alhambra. — Attractions variées.

Scala, 8 h. 1/2. — *Revue*.

Concert Mayol, 8 h. 1/2. — *Spectacle varié*.

Cigale, 8 h. 1/2. — *L'Enfer des Reves*.

La-Ta-Clan, 8 h. 1/2. — *Un Bouchon*, revue.

Eldorado, 8 h. 1/2. — *Spectacle varié*.

Nouveau-Cirque, 8 h. 1/2. — *Attractions*.

Médrano, 8 h. 1/2. — *Attractions*.

Café-Rochefort, 8 h. 1/2. — *Revue*.

Le Cagibi, 8 h. 1/2. — *Enthoven*.

BOURSE DE PARIS

DU JEUDI 13 JANVIER 1916

Au Parquet, on est assez actif, mais irrégulier. Le 3 % est en nouvelle réaction ; le 5 % du nouveau emprunt avance de 0,15, le libéré à 88,55, le non libéré à 88,75.

Voici le tableau des principales valeurs cotées hier :

VALEURS	Cours du jour	VALEURS	Cours du jour
3 %	88,40	Ville de Paris 1892	243,20
5 %	88,55	— 1896	243,20
5 % libéré	88,55	— 1900	243,20
5 % non libéré	88,75	— 1905	243,20
Afrique 5 %	1208,35	— 1910	243,20
Moroc 5 %	1208,35	— 1915	243,20
— 5 %	1208,35	— 1918	243,20
— 5 %	1208,35	— 1919	243,20
— 5 %	1208,35	— 1920	243,20
— 5 %	1208,35	— 1921	243,20
— 5 %	1208,35	— 1922	243,20
— 5 %	1208,35	— 1923	243,20
— 5 %	1208,35	— 1924	243,20
— 5 %	1208,35	— 1925	243,20
— 5 %	1208,35	— 1926	243,20
— 5 %	1208,35	— 1927	243,20
— 5 %	1208,35	— 1928	243,20
— 5 %	1208,35	— 1929	243,20
— 5 %	1208,35	— 1930	243,20
— 5 %	1208,35	— 1931	243,20
— 5 %	1208,35	— 1932	243,20
— 5 %	1208,35	— 1933	243,20
— 5 %	1208,35	— 1934	243,20
— 5 %	1208,35	— 1935	243,20
— 5 %	1208,35	— 1936	243,20
— 5 %	1208,35	— 1937	243,20
— 5 %	1208,35	— 1938	243,20
— 5 %	1208,35	— 1939	243,20
— 5 %	1208,35	— 1940	243,20
— 5 %	1208,35	— 1941	243,20
— 5 %	1208,35	— 1942	243,20
— 5 %	1208,35	— 1943	243,20
— 5 %	1208,35	— 1944	243,20
— 5 %	1208,35	— 1945	243,20
— 5 %	1208,35	— 1946	243,20
— 5 %	1208,35	— 1947	243,20
— 5 %	1208,35	— 1948	243,20
— 5 %	1208,35	— 1949	243,20
— 5 %	1208,35	— 1950	243,20

VALEURS	Cours du jour	VALEURS	Cours du jour
3 %	88,40	Ville de Paris 1892	243,20
5 %	88,55	— 1896	243,20
5 % libéré	88,55	— 1900	243,20
5 % non libéré	88,75	— 1905	243,20
Afrique 5 %	1208,35	— 1910	243,20
Moroc 5 %	1208,35	— 1915	243,20
— 5 %	1208,35	— 1918	243,20
— 5 %	1208,35	— 1919	243,20
— 5 %	1208,35	— 1920	243,20
— 5 %	1208,35	— 1921	243,20
— 5 %	1208,35	— 1922	243,20
— 5 %	1208,35	— 1923	243,20
— 5 %	1208,35	— 1924	243,20
— 5 %	1208,35	— 1925	243,20
— 5 %	1208,35	— 1926	243,20
— 5 %	1208,35	— 1927	243,20
— 5 %	1208,35	— 1928	243,20
— 5 %	1208,35	— 1929	243,20
— 5 %	1208,35	— 1930	243,20
— 5 %	1208,35	— 1931	243,20
— 5 %	1208,35	— 1932	243,20
— 5 %	1208,35	— 1933	243,20
— 5 %	1208,35	— 1934	243,20
— 5 %	1208,35	— 1935	243,20
— 5 %	1208,35	— 1936	243,20
— 5 %	1208,35	— 1937	243,20
— 5 %	1208,35	— 1938	243,20
— 5 %	1208,35	— 1939	243,20
— 5 %	1208,35	— 1940	243,20
— 5 %	1208,35	— 1941	243,20
— 5 %	1208,35	— 1942	243,20
— 5 %	1208,35	— 1943	243,20
— 5 %	1208,35	— 1944	243,20
— 5 %	1208,35	— 1945	243,20
— 5 %	1208,35	— 1946	243,20
— 5 %	1208,35	— 1947	243,20
— 5 %	1208,35	— 1948	243,20
— 5 %	1208,35	— 1949	243,20
— 5 %	1208,35	— 1950	243,20

VALEURS	Cours du jour	VALEURS	Cours du jour
3 %	88,40	Ville de Paris 1892	243,20
5 %	88,55	— 1896	243,20
5 % libéré	88,55	— 1900	243,20
5 % non libéré	88,75	— 1905	243,20
Afrique 5 %	1208,35	— 1910	243,20
Moroc 5 %	1208,35	— 1915	243,20
— 5 %	1208,35	— 1918	243,20
— 5 %	1208,35	— 1919	243,20
— 5 %	1208,35	— 1920	243,20
— 5 %	1208,35	— 1921	243,20
— 5 %	1208,35	— 1922	243,20
— 5 %	1208,35	— 1923	243,20
— 5 %	1208,35	— 1924	243,20
— 5 %	1208,35	— 1925	243,20
— 5 %	1208,35	— 1926	243,20
— 5 %	1208,35	— 1927	243,20
— 5 %	1208,35	— 1928	243,20
— 5 %	1208,35	— 1929	243,20
— 5 %	1208,35	— 1930	243,20
— 5 %	1208,35	— 1931	243,20
— 5 %	1208,35	— 1932	243,20
— 5 %	1208,35	— 1933	243,20
— 5 %	1208,35	— 1934	243,20
— 5 %	1208,35	— 1935	243,20
— 5 %	1208,35	— 1936	243,20
— 5 %	1208,35	— 1937	243,20
— 5 %	1208,35	— 1938	243,20
— 5 %	1208,35	— 1939	243,20
— 5 %	1208,35	— 1940	243,20
— 5 %	1208,35	— 1941	243,20
— 5 %	1208,35	— 1942	243,20
— 5 %	1208,35	— 1943	243,20
— 5 %	1208,35	— 1944	243,20
— 5 %	1208,35	— 1945	243,20
— 5 %	1208,35	— 1946	243,20
— 5 %	1208,35	— 1947	243,20
— 5 %	1208,35	— 1948	243,20
— 5 %	1208,35	— 1949	243,20
— 5 %	1208,35	— 1950	243,20

A MIEUX

— Ah !... Le duc a tout prévu... Je comprends... je comprends quelle portée il a tenue... Oh ! monsieur... monsieur... quel bonheur ! quel immense malheur !

Faut-il attendre vos gardes-françaises, madame la comtesse ?

Tout le monde debout, les chevaux prêts, c'est une heure pour le moins... Pars, monsieur... partons !

Et, en sa douillette de soie gorge-pigeon, elle dit :